

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU SAMEDI 10 AOUT 2024
Association du Parc du Rocher**

La réunion débute à 10h00.

Nous sommes 95 adhérents présents ou représentés à l'ouverture. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut commencer.

Patrick RAGOT co-président prend la parole pour le rapport moral

1 - RAPPORT MORAL

ANNEXE 1

2 RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEXE 2

3 - Renouvellement du tiers du CA

Patrick RAGOT demande aux candidats au poste d'administrateurs de se présenter.

Gilles GOBLET, Danièle MARTINEAU, Arnaud MINVIELLE (excusé), Xavier PARINGAUX, et Michèle JALLET nouvelle candidate.

L'urne circule pour les votes.

4 - Débat sur les 2 rapports : questions ou remarques :

11 questions ont été posées, qui ont été reprises à l'attention de Mr le Maire qui a apporté les réponses circonstanciées à suivre.

2 questions ont fait l'objet d'une réponse directe :

1^{ère} question : Ramassage des déchets

Réponse : Pour l'instant il est possible de sortir les poubelles des déchets ménagers 2 fois par semaine l'été et 1 fois l'hiver ainsi qu'une fois par semaine les sacs jaunes. Si votre poubelle n'a pas été pucée le jour du passage des services techniques, il faut aller à la déchetterie la mettre en conformité.

A partir du 1^{er} janvier 2026 une redevance incitative sera mise en place au lieu de la taxation avec actuelle Taxe Foncière, on ne connaît pas encore le nombre de passages inclus dans le forfait (6 à 12) au-delà chaque levée sera facturée en sus.

2^{ème} question : Adhérent 1^{ère} avenue

Sur la 1^{ère} avenue il constate une plus grande vitesse depuis que les passages surélevés ont été supprimés lors de sa réfection, que peut-on faire pour limiter la vitesse des véhicules ?

Réponse : Il y a actuellement 14 marquages de limitation de vitesse dans le parc, et nous ne souhaitons pas l'installation de panneaux signalétiques complémentaires qui sont trop inesthétiques.

Quelquefois on pense que des voitures vont trop vite mais la forme, la couleur et le bruit sont trompeurs, certains vélos ou trottinettes électriques vont plus vite que des voitures.

Frédéric BLANCHARD avait demandé la création d'un petit rond-point à l'angle de la 1^{ère} et 4^{ème} avenue mais lors de la visite avec les services techniques et la police municipale, il a été décidé de mettre un passage piéton avec rétrécissement.

5 RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association. (154 adhérents)

5.1 Résultats d'exploitation 2023

Recettes		Dépenses	
Adhésions	1860	Internet, site, box	230,40
Intérêts livret	241,82	Frais : poste bureau	172,65
		Réception	1029,29
		Assurance AG	110,00
		Sono	40,00
		Sécurité	7,50
		Frais gestion banque	51,00
TOTAL	2101,82		1640,84€
	BILAN : + 460,98€		

6 - VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Martin VO procède au vote à main levée sur les deux rapports :

Rapport moral :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : à l'unanimité des présents

Rapport d'activité :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : à l'unanimité des présents

Rapport financier

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : à l'unanimité des présents

Vote sur la Cotisation 2025 maintenue à 12€

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : à l'unanimité des présents

7 Questions à Monsieur le Maire

L'Assemblée accueille Monsieur le Maire Serge KUBRYK, notre président le remercie pour sa présence.

Monsieur le Maire rappelle la réfection des chaussées du parc qui ont été faites et celles qui restent à réaliser les avenues 5, 6, 7,8 et les impasses 9 et 10 le seront l'année prochaine.

Le jeu des questions-réponses commence :

1^{ère} question : (Adhérent impasse N°10)

La dune Steinberg rachetée par la commune, qui protège l'avenue 8 et donne accès à l'impasse N°10 se dégrade suite aux tempêtes, est-ce qu'une protection de rochers est prévue ?

Réponse : La mairie est en discussion avec l'entreprise qui fabrique les Wave-Bumper pour en faire installer des plus haut (2m40) sur le terrain de la commune mais elle n'est pas autorisée à en installer ailleurs.

2^{ème} question : (Adhérent impasse N°10)

La vitesse est jugée excessive au croisement de la 1^{ère} avenue 6^{ème} avenue et impasse 9, est-ce que ce serait possible de mettre un passage piétons ?

Réponse : pour un passage piéton avec poteaux bois il faut voir avec les services techniques et la police municipale.

3^{ème} question : (Adhérent 1^{ère} avenue)

Est-ce que la signalisation à l'intersection des 1^{ère} Avenue et 4^{ème} avenue pourrait être revue ainsi que la réfection de la chaussée dans le virage.

Réponse : Gilles intervient car fin mai il a eu un rendez-vous avec les services techniques pour l'installation du passage piéton qui a été réalisé dans les 4 jours, la reprise du goudron dans le virage sera fait lors de la réfection des autres chaussées, EIFFAGE ne revient pas pour mettre que quelques m2 de goudron, ça se fera en même temps que les travaux des autres avenues.

4^{ème} question : Adhérent 1^{ère} avenue

Pourquoi les poubelles des descentes 37 et 39 ont été enlevées et lit la réponse que la mairie lui a faite

Réponse : Monsieur le Maire explique que les gens mettent n'importe quoi dans les poubelles de plage, aucun tri sélectif n'est réalisé et plusieurs supports ont été volés, la mairie n'en dispose plus. C'est comme les sacs à chien ils ne seront remis que l'année prochaine car ils n'ont plus de stock. L'employé municipal qui relève quotidiennement la poubelle de la descente 38 est extrêmement consciencieux et se déplace à chaque descente et jusqu'au passage avec Eden Roc pour enlever manuellement tout déchet et encombrants.

5^{ème} question : (adhérent 1^{ère} avenue)

Il manque du matériel d'activité et d'animation sur notre plage pour les enfants ?

Réponse : les activités se déroulent sur la plage centrale : club Mickey, volley... tous les matins (voir la brochure animation). Il n'est pas possible d'en mettre partout sur les 13km de plage.

6^{ème} question : (adhérent 7^{ème} avenue)

Il est consterné de voir les dunes qui disparaissent. S'il n'y a pas de projet important de réalisé (digues ou enrochement) sur toute la côte dans 10 ans on aura les pieds dans l'eau.

Réponse : Il y a eu plusieurs réunions sur ce sujet avec le syndicat du Bassin du Lay et la DDTM gestionnaire du domaine maritime, mais la commune n'est plus en charge de ce sujet.

Des sacs de sable ont été mis à la Pomme de Pin avec du sable de carrière derrière les pieux avec des rochers par devant, qui ont été pris dans l'épi à côté, mais ceci sera peu efficace lors d'une grosse marée avec vent fort.

Les propriétaires de front de mer devront se réunir en ASA pour faire leur protection eux-mêmes, comme cela a été fait aux Générelles.

La DDTM n'autorise pas d'enrochement et de protection en dur à La Tranche contrairement à l'Île de Ré et de nombreux autres endroits.

7^{ème} question : (adhérent 1^{ère} avenue)

Est-ce que le nettoyage des bouches d'eau pluviale est fait ?

Réponse : Les services techniques surveillent tous les ans mais il faut leur signaler directement si un problème survient.

8^{ème} question : (adhérent 3^{ème} avenue)

Pourquoi il a été rajouté des enrochements devant la descente 39 ?

Réponse : Ce ne sont pas des rochers qui ont été rajoutés, au contraire ils en ont pris pour mettre à la Pomme de Pin, mais le sable qui est parti pendant les tempêtes et qui n'est pas revenu a diminué le niveau d'ensablement.

Gilles a constaté qu'en une semaine la plage s'est engraisée sur le haut. Il nous suggère de regarder une émission de Jammy Gourmaud « C'est pas sorcier : La mer attaque la terre » (<https://www.youtube.com/watch?v=8-brC6Dltul>) très instructive sur l'ensablement.

Mr le Maire précise que le sable arrive essentiellement de la Loire, il enrichit certaines plages, mais des entreprises prennent du sable dans des endroits bien convenus. Chez nous le sable arrive des Sables et de Longeville et se dépose dans la baie de l'Aiguillon. Plusieurs solutions ont été évoquées : bambous en mer, faire couler des bateaux...on ne maîtrise pas ce sujet c'est l'Etat qui prend les décisions.

A La Tranche l'eau est plus chaude qu'au Sables et à Longeville car l'Ile de Ré nous protège.

9^{ème} question : (adhérent 3^{ème} avenue)

Quels projets sur la commune : Super U, centre de remise en forme, changement de communauté de communes ?

Réponse : Pour le **changement de communauté de communes** le conseil municipal a d'abord donné son accord en votant le changement. Le maire retrace le parcours depuis l'obligation d'adhérer à une communauté de communes au 1^{er} janvier 2013 ; mais en 2015 une obligation de regroupement a contraint la fusion des Communautés de Communes Le Pays né de la mer avec le Pays de Ste Hermine, le Pays Mareuillais et des Isles du marais poitevin pour créer Sud Vendée littoral un territoire de 44 communes et 72 élus ; Mr le maire a le seul à voter contre et il a été mis sur le fait accompli avec le constat d'un emprunt de 50 millions d'euros à reprendre et des objectifs et priorités qui divergeaient énormément.

Avec la nouvelle communauté de communes la taxation ne devrait pas augmenter et cela ne changera rien pour les ordures ménagères taxées à la levée, 6 passages gratuits puis paiement 2 € par levée supplémentaire, ceux qui vivent à l'année seront défavorisés !

SUPER U : Un permis de construire a été demandé sur le parking actuel le long de la route de Longeville mais le projet était trop grand, non conforme, il a été retiré et un nouveau permis va être déposé. Les travaux ne commenceront pas avant septembre 2025 !

Centre de remise en forme : Les travaux avancent comme prévu, ouverture avant l'été 2025. Il va être créé un terrain de basket à 3 près du skate-park.

10^{ème} question : Quand le changement de CC ?

Réponse : le changement ne peut se faire que le 1^{er} janvier 2027 car on n'a pas le droit de changer une année d'élections. Le vote a eu lieu à la CC « Vendée Grand Littoral » (40 pour 4 abstentions), il faut reprendre la piscine, la station d'épuration, la déchèterie. Villes comprenant la nouvelle CC : Talmont, Jard, St Vincent sur Jard, Longeville, Moutiers les Mauxfaits et quelques petites communes autour.

11^{ème} question : (adhérent 10^{ème} impasse)

Peut-on réaliser de gros travaux l'été ?

Réponse : Les travaux ne sont pas interdits l'été sur La Tranche mais il faut éviter les travaux extérieurs, les entreprises sont souvent fermées au mois d'août.

8 Résultat du dépouillement des votes

115 bulletins distribués

113 ont été exprimés.

Ont obtenu :	Gilles GOBLET	113
--------------	---------------	-----

	Danièle MARTINEAU	113
--	-------------------	-----

Arnaud MINVIELLE	112	Xavier PARINGAUX	113
------------------	-----	------------------	-----

	Michèle JALLET	113
--	----------------	-----

Les 5 candidats sont donc élus administrateurs de l'Association du parc du Rocher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

Après les remerciements aux participants et à M. KUBRYCK et à ses équipes, chacun est invité à se rapprocher du buffet pour le pot de l'amitié.

ANNEXE 1

1 - RAPPORT MORAL

BIENVENUE

Je souhaite la bienvenue à toutes et tous à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre association que je déclare ouverte.

Nous remercions les riverains de la 2^{ème} avenue et plus particulièrement les familles COULON et d'ARAMON qui nous accueillent sur leur parking et subissent la gêne temporaire de nos installations.

Les membres du CA souhaitent maintenir le moment de convivialité en fin de réunion en conservant le traditionnel verre de l'amitié. Nous vous remercions de l'aide que vous pourrez nous apporter pour l'installation du buffet et pour maintenir la propreté des lieux.

Nous avons appris le décès d'un résident du parc Monsieur Jean-Jacques OLIVIER qui avait conservé la maison occupée par ses parents pendant plusieurs décennies.

Notre association regroupe cette année encore plus de 150 adhérents, chiffre en constante progression qui montre l'intérêt que vous portez à la défense de notre environnement et nous assure une représentativité incontestable auprès des instances communales.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux venus dans notre association qui peuvent se présenter : Mr et Mme Jérôme VINCENT de la 8^{ème} avenue. Qu'ils partagent avec nous le plaisir de séjourner dans notre petit village du Parc du Rocher, et nous aident à le conserver et à l'améliorer.

Cette AG est l'occasion donnée à chacun de s'exprimer sur les actions à mener.

Les membres du conseil d'administration essaient de répondre dans les meilleurs délais aux questions posées sur notre site par des adhérents, des vacanciers et même des notaires. Nous sommes des bénévoles et faisons de notre mieux pour relayer vos doléances auprès des instances et services responsables mais nous ne disposons d'aucun pouvoir autre que notre disponibilité et notre conviction.

ACTIONS

Cet hiver a connu des conditions météorologiques compliquées par la conjugaison de coefficients de marée plus élevés que l'année dernière avec des vents et courants marins plus violents et surtout une succession de tempêtes qui ont mis à mal notre littoral.

En Octobre et Novembre 2023 Céline, Ciaran et Domingos se sont succédées attaquant les dunes non protégées mais testant avec succès la résistance des wave-bumpers installés entre les descentes 37 et 38. Mais en février 2024 la tempête Karlotta a eu raison de ces protections qui ont été soulevées et dispersées, provoquant l'érosion de cette dune.

La tempête des 11-12 mars avec un coefficient de 117 a continué l'érosion de notre littoral de la plage des Nolleans jusqu'à Ste Anne. La plage de la crevasse du rocher a été la plus impactée avec un recul de la dune d'une dizaine de mètres.

La protection expérimentale des wave-bumpers qui avait apporté satisfaction et contribué à l'ensablement de la plage n'a pas résisté à une dépression plus importante.

Vous avez constaté l'apparition de nombreux rochers sur nos plages, ils ne sont pas arrivés par l'effet des tempêtes mais par la diminution du niveau d'ensablement qui a perdu environ 1.5 mètre.

L'escalier de la descente 37 a parfaitement résisté et offre un accès permanent à la plage.

Les accès 38 et 39 ont été entretenus par la commune avec un complément d'enrochement et un apport en sable pour effacer la marche de la descente 38.

Nous pouvons apprécier l'évolution positive des infrastructures de notre parc, après la 1ère avenue, les avenues 2, 3 et 4 arborent leur nouveau revêtement avec un marquage au sol et des passages piétons pour sécuriser les sorties des chemins piétonniers ; la réfection du reste de nos chaussées devrait être réalisée pour l'été prochain.

La démarche des résidents de l'entrée du parc contre l'installation d'un PAV devant chez eux a été entendue par la Mairie qui a considéré que celui situé sur le parking de La Grière était suffisamment proche. Les collectes des verres et des papiers sont terminées, seuls les déchets ménagers et sacs jaunes d'emballage sont encore collectés par ramassage. L'accès à la déchetterie s'effectue aisément avec la carte magnétique distribuée à chaque résident, pour l'instant sans limitation du nombre de passages.

Cette année une unique réunion de concertation des parcs avec la Mairie s'est déroulée le 9 février dont Gilles vous parlera.

L'attractivité de la Vendée, de La Tranche/Mer, et des parcs résidentiels ne se dément pas ; lors des weekends de l'ascension et de la Pentecôte jusqu'à 130.000 touristes ont été recensés dans la station. L'habituel concert estival a réuni 10.000 fans de Zazie à La Grière.

Notre site Internet : www.parcdurocher-lagriere.com, en service depuis quatre ans, a été visité plus de 15400 fois, ce qui démontre la pertinence et l'attractivité de cet outil de communication qui informe sur l'activité de notre parc ainsi que les nouveautés et informations pratiques de la commune.

Mais un site Internet ne fonctionne qu'avec des techniciens et du contenu actualisé, merci à tous ceux qui contribuent à l'enrichir tout au long de l'année.

BUDGET

Vous avez pu consulter le budget de l'association affiché sur nos panneaux d'information.

Vous aurez à vous prononcer sur les comptes de l'exercice 2023 et le montant de la cotisation 2025.

Depuis maintenant 14 ans la cotisation est constante à 12 euros ; l'équilibre budgétaire est cette année encore maintenu par notre vigilant trésorier Francis, votre pouvoir d'achat estival ne sera pas impacté car nous vous proposerons de renouveler le même montant cette année encore.

CONCLUSION

Pour conclure, chaque année les conditions climatiques modifient notre cadre estival, cette année une fréquentation plus faible peut-être due à une météo de juillet capricieuse et aux Olympiades a permis un usage adéquat de notre plage rétrécie et nous espérons une fin d'été agréable pour tous.

L'Assemblée Générale est l'occasion de vous exprimer, lors des débats et lorsque Monsieur le Maire nous rejoindra à 11 h, n'hésitez pas à prendre la parole.

Merci à tous les membres du Conseil d'Administration qui ont préparé cette Assemblée Générale et je tiens particulièrement à remercier les amis administrateurs qui ont été présents et actifs depuis de longues années et qui ont choisi de ne pas renouveler leur mandat afin de laisser la place à de nouveaux venus, Merci à Michel qui après 20 années d'activité a souhaité passer la main.

Je laisse la parole à Gilles GOBLET qui va décrire, dans le rapport d'activité, les actions menées par votre CA depuis une année.

ANNEXE 2

2 RAPPORT D'ACTIVITE

2.1. Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 12 août 2023 avec 115 membres présents ou représentés, à l'ouverture. Elle a bénéficié en seconde partie d'échanges avec M. le Maire Serge KUBRYCK.

Le journal Ouest-France relate le déroulement de l'AG dans ses colonnes le 21 août.

Le compte rendu de cette réunion a été publié « en ligne », et adressé aux adhérents en septembre 2023.

2.2. Synthèse chronologique de l'activité (lecture des caractères gras uniquement)

Août 2023 Conseil d'Administration, renouvellement du Bureau.

- 230816 Mise à jour de la liste des adhérents (P.RAGOT-J.GUIBLAIS).
- 230816 Demande d'information concernant le PAV à créer au Parc du Rocher auprès de Mme BOUTRY (G.GOBLET).
- 230818 Réunion du C.A et renouvellement du bureau.
Analyse de l'AG, et détermination des actions à engager suite à l'AG.
- 230819 Rédaction collégiale du CR de l'Assemblée Générale (J.GUIBLAIS – G.GOBLET – D.MARTINEAU- A.MINVIELLE – P. RAGOT), et proposition du PV de CA par A. MINVIELLE.
- 230820 Mise à jour des informations concernant les administrateurs et envoi (P.RAGOT)
- 230827 Patrick RAGOT reçoit la réponse du propriétaire concernant l'égavage au N° 46 de la 1^{ère} Avenue. Nous recevrons la constatations de cet égavage par les services municipaux le 28/09/23.

Sept. 2023 Compte-rendu de l'AG et Diffusion, suivi de la campagne de traitement des chenilles, publication de l'origine géographique des résidents.

- 230907 Rencontre fortuite avec M DUPUY et le représentant de l'entreprise fournisseur du WAVE BUMPER (Gilles GOBLET).
- 230906 Recherche sur l'origine des résidents du Parc du Rocher (Michel MONTALETANG)
- 230910 René BLANC signale aux services de la Mairie, la disparition des panneaux « PLAGE INTERDITE AUX CHIENS ». Nous apprendrons par le secrétariat du CTM, que ces panneaux sont enlevés comme chaque année au moment de la fermeture des postes de secours.
- 230913 Réception du compte-rendu de la Réunion de Coordination des Parcs du 10 Février, envoyé par Mme BOUTRY.

- 230917 Diffusion du CR AG du 12 août 2023 aux adhérents, (J.GUIBLAIS-R.BLANC).
- 230930 Traitement par projection contre la prolifération des chenilles des pins par POLLENIZ (Constaté par F.OGIER fin septembre.)
- 230923 Mise à disposition du CR CA, et envoi aux administrateurs (D.MARTINEAU).

Oct. 2023 Réalisation du sondage concernant le projet de PAV, 1^{ère} Avenue.

- 231003 Envoi du sondage concernant le projet d'implantation d'un Point d'Apport Volontaire de déchets, entre les N° 3 et 9, 1^{ère} Avenue. La demande a été effectuée par les riverains, et a reçu l'accord des membres du CA (René BLANC).
- 231004 Réception du compte-rendu de la Réunion de Coordination des Parcs du 7 Juillet, envoyé par Mme BOUTRY.
- 231004 Mise à jour du trombinoscope des membres du Conseil d'Administration du Parc. (Martin VO).
- 231006 M. Bernard BRACHET informe notre Association de son courrier envoyé à M. le Maire concernant le PAV.
- 231018 Francis OGIER nous informe du décès de notre ami Jean-Jacques OLIVIER, résident du parc depuis les années 60.
- 231028 Première tempête automnale, photos et surveillances effectuées par Danièle MARTINEAU et Alban BLANCHARD.

Nov. 2023 Diffusion du sondage concernant le PAV, premières tempêtes...

- 231106 Fin des nombreux échanges au sujet du sondage concernant l'implantation du PAV.
- 231111 Diffusion « NEWS » aux adhérents des résultats du sondage concernant l'implantation du PAV. Envoi de quelques images des tempêtes CELINE, CIARAN, et DOMINGOS.
- 231114 Envoi de la « NEWS » concernant le sondage PAV, à Mme BOUTRY, pour information aux élus concernés.

Déc. 2023 Abandon du projet de PAV au Parc du Rocher, les WAVE-BUMPERS ont bien résisté.

- 231208 TRANCHE 'ACTU informe, entre autres, du calendrier de collecte des ordures ménagères 2024, de la fin de la collecte papier et verres, du contrôle des passages à la déchetterie, mais sans limitation pour le moment.
- 231216 Les WAVE-BUMPERS sont toujours là, et ont bien joué leur rôle (photos de Martin VO).
- 231218 Frédéric BLANCHARD nous informe de la déclaration de M. le Maire, au sujet de l'abandon de l'implantation du PAV 1^{ère} Avenue, en fin de conseil municipal (vidéo 52 mn 16s), et information aux membres du CA.

Janv. 2024 Bulletin 2024, et préparation de la réunion en mairie.

- 240110 Réception de l'invitation à la Réunion des Parcs en mairie, prévue le 9 février.
- 240112 Préparation collégiale du Bulletin 2024 (Jacques GUIBLAIS – Danièle MARTINEAU – René BLANC – Gilles GOBLET- Patrick RAGOT). Relance auprès des membres du CA.

- 240118 Point sur les cotisations et les relances adressées par notre trésorier Francis OGIER, 154 Adhérents !
- 240120 La descente 36 disparaît naturellement comme chaque année, sous le sable de la dune.
- 240124 Envoi de nos questions à Mme BOUTRY, en vue de la rédaction de l'ordre du jour de la réunion en Mairie.
- 240127 Envoi du Bulletin 2024 par mail aux adhérents, ainsi qu'à M. le Maire. Mise en ligne du Bulletin 2024 sur notre site (Jacques GUIBLAIS).

Févr. 2024 Première Réunion des Parcs, disparition des Wave-Bumpers.

- 240209 Participation à la réunion des Parcs en Mairie (P.RAGOT – G.GOBLET).
- 240210 Marée de 103, la mer attaque la dune et les Wave-Bumpers. La plage perd 1 mètre de sable environ (D.MARTINEAU – M.VO). Le rang de rochers de l'ancienne descente 37 sont découverts.
- 240211 Marée de 107, les Wave-Bumpers sont tombés et emportés. La défense a entièrement disparu. La dune a fortement reculé.
- 240212 Les plus gros dégâts sont constatés sur la plage et les dunes de la Crevasse du Rocher. Les médias nationaux font largement l'écho et titrent « En Vendée, l'érosion va plus vite que les solutions ».
- 240223 Rédaction du résumé de la réunion des Parcs en Mairie et envoi aux administrateurs (P.RAGOT– G.GOBLET). Relance auprès des administrateurs pour la préparation de l'AG 2024.
- 240227 Réception du « TRANCH D'ACTU » relatif aux travaux d'urgence, et au projet de changement d'intercommunalité.
- 240226 Michel MONTALETANG effectue les invitations et diverses demandes auprès des services municipaux. Madame BOUTRY inscrit la réunion dans l'agenda de M. le Maire lors de notre Assemblée Générale, afin de répondre aux questions concernant notre Parc.

Mars 2024 Réunion d'information du SML, et premières préparations de l'Assemblée Générale.

- 240302 Le coté Pomme de Pin de la 8^{ème} Avenue sert de base de préparation des « BIG-BAG » qui seront positionnés au bas de la dune coté « Crevasse du Rocher », avant les prochaines grosses marées du 10 mars.
Une partie des rochers de l'épi de la descente 39 sont prélevés, afin de renforcer le bas des dunes. Les travaux sont dirigés par le Syndicat Mixte du Bassin du Lay.
- 240307 Réunion d'information suite aux événements tempétueux et à l'état du cordon dunaire.
- 240308 Le Pôle Déchets – CCSVL confirme par écrit l'abandon de l'implantation du PAV à l'entrée de la 1^{ère} Avenue du Parc du Rocher.
- 240309 Rédaction du résumé de la réunion concernant l'érosion côtière, et envoi aux administrateurs (G.GOBLET).
- 240312 Constat de délabrement des défenses coté « Crevasse du Rocher », ainsi qu'en façade du GCU.
- 240312 Nos demandes concernant l'organisation de l'AG sont acceptées (Mme BOUTRY).
- 240312 Mise à jour de notre site concernant la tempête KARLOTTA et les grandes marées de mars, et information aux adhérents.

Avril 2024 L'érosion en photo, et ses conséquences sur notre site.

240421 Les responsables de l'association voisine de « La Crevasse du Rocher » souhaitent nous rencontrer au sujet de la défense du trait de côte.
Nous préférons débattre au cours du prochain CA avant toute décision.

Mai 2024 Rénovation des Avenues n° 2, 3, et 4.

Fin mai Travaux de pose du nouvel enrobé 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Avenue.

Juin 2024 Début des aménagements avant la « saison», nouveau passage piéton.

240622 Les travaux d'entretien des ganivelles et des tapis sont réalisés. (Danièle MARTINEAU)

240621 Réunion avec M.MICHAUD, et la Police Municipale, afin de déterminer les marquages au sol (passages piétons / ralentisseurs, signalisation), ainsi que l'ajout d'un passage piéton avant l'intersection de la 1^{ère} et de la 4^{ème} Avenue. Les riverains avaient manifesté leur souhait de ralentir la circulation sur le début de la 1^{ère} Avenue.

240624 Le Maire invite les représentants de l'association à la 1^{ère} réunion de sécurité de la saison d'été, le 6 juillet.

JUIL. 2024 Conseil d'Administration, invitation à l'AG.

240711 Relance auprès de M. DUPUY, concernant la demande de pose du tapis orienté « est » descente 39.

240718 Confirmation de la mise à disposition du matériel nécessaire pour la tenue de l'AG.

240719 Ré-ensablement au pied de la descente 38 (réitéré durant toute la saison).

240706 Notre association est représentée par Patrick RAGOT à la première réunion de sécurité.

240709 Patrick RAGOT rappelle la convocation du CA pour le 19 Juillet.

240718 Rédaction de l'Ordre du Jour du CA (Patrick RAGOT).

240718 Confirmation des administrateurs concernant diverses autorisations pour l'organisation de l'AG (autorisation de voirie, matériel communal...).

240719 Réunion du C.A et préparation de l'Assemblée Générale.
René BLANC nous rappelle la présence sur Youtube, « La mer attaque la terre » de l'émission « C'est pas sorcier ».

240722 Les membres du C.A relancent procédures et démarches pour l'organisation de notre AG du 10 Août.

240729 Distribution des invitations dans les boites aux lettres pour l'Assemblée Générale.

Août. 2024 Préparation matérielle de l'Assemblée Générale par tous les membres du CA.

240806 Envoi du compte-rendu du CA aux administrateurs (Arnaud MINVIELLE).

240806 Envoi de l'invitation à l'AG, par mail (Martin VO – Jacques GUIBLAIS)

2.3. Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2023

Réunions avec les élus municipaux :

Vendredi 9 février 2024, M. Le Maire reçoit les représentants des Parcs, accompagné de M. CARLES Délégué à l'Environnement et au Développement Durable.

Sont aussi présents M. DUPUY Directeur des Services Techniques et Mme BOUTRY assistante de M. le Maire. Ils sont restés très accessibles, et nous les remercions.

L'association du Parc du Rocher est représentée par Gilles GOBLET, Patrick RAGOT.

Jeudi 7 mars 2024, M. le Maire et le Président du Syndicat Mixte du Bassin du Lay ont organisé une réunion afin de discuter des modalités de gestion et d'interventions sur les cordons dunaires touchés lors des dernières tempêtes.

Vendredi 21 juin, nous avons rencontré à l'entrée de la 1^{ère} Avenue, M. MICHAUD du CTM, et le représentant de la Police Municipale, afin de déterminer les divers travaux d'aménagement concernant la réalisation des nouveaux « passages piétons / ralentisseurs » (G.GOBLET – P.RAGOT).

Cette année la seconde réunion des Parcs n'a pas été organisée, nous n'en connaissons pas les raisons.

Les principaux points qui retiennent notre attention :

2.3.1 - Défense du littoral et protection des dunes :

Début 2024, la commune reste satisfaite de l'efficacité de la protection « Wave Bumpers » au Parc du Rocher. La commune a bénéficié d'émissions TV très positives, face à l'obligation de se défendre seule. L'extension de ce dispositif est prévue, mais reste en attente d'autorisation de la DDTM. Ce type de protection n'est pas pérenne, mais évite provisoirement l'érosion.

Les services de l'état affichent plus de scepticisme, et préfèrent la pose de « Big Bags », remplis de matériaux non compatibles, en éléments de défenses entre les descentes 39 et 41. Cette solution apportée par la DDTM, la Communauté de Communes, et le SMBL, en mal de moyens et de financement, reste précaire. M le Maire souligne « *que la loi n'est pas la même pour tous* », et rien de durable n'est annoncé. L'Etat doit pourtant protéger les biens et les personnes, mais les moyens dégagés par la GEMAPI et utilisés par le SMBL sont insuffisants.

Le 8 mars, après constat des dégâts, le SMLB (Syndicat Mixte du Bassin du Lay) a exposé les mesures provisoires de protection avant la grande marée de 117 du 12 mars : pose des BIG BAGS, repositionnement des poteaux de bois, protection du pied des poteaux par des enrochements prélevés au bas de l'épi descente 39.

Afin de définir les mesures à plus long terme, le SMLB va procéder à une étude, en tenant compte des obligations légales, de la loi climat et résilience, du PLUI, de l'étude OR2C... Tous les scénarios devront être envisagés.

Chacun sera associé dans un deuxième temps. Puis la stratégie sera choisie. La protection du littoral sera « l'affaire de tous », n'excluant pas la constitution d'une ASA (Ass. Syndic. Autorisée), afin d'apporter un complément de financement par les propriétaires concernés. Aujourd'hui nous n'en savons pas plus.

2.3.2 - Descentes de plage :

Suite aux tempêtes de cet hiver, beaucoup de travaux de réaménagement sont nécessaires. Aucune date de pose des tapis ne peut être annoncée. M. DUPUY assure, que comme chaque année, tout sera fait pour que chaque Parc bénéficie d'un accès à la plage pour les vacances de Pâques, en précisant que certains accès ont totalement disparu.

M. le Maire, en réponse concernant l'aménagement de la digue de la Belle Henriette, confirme que le terrain SWEETY PARK fait bien l'objet d'un compromis d'échange. Il précise aussi que le terrain n'est pas prévu comme zone de stockage du matériel de travaux, sous la responsabilité du Syndicat Mixte du Bassin du Lay, la commune n'étant pas concernée.

L'installation d'un complément de tapis descente 39, orienté vers « La Pomme de Pin », a été demandée à M. DUPUY. La réponse nous est parvenue récemment précisant que l'accès 39 reste compliqué avec la pente et les blocs d'enrochement au milieu de la descente. Fin juillet, le CTM a complété l'installation par la pose d'un tapis perpendiculaire, dans le but de desservir les 2 cotés de l'épi.

2.3.3 - Urbanisme et voirie :

La réfection des voiries du Parc du Rocher a débuté en 2023 par la 1^{ère} Avenue. La Mairie confirme la réfection des Avenues N°2, 3, 4, et 5 partiellement. Le reste des voiries serait programmé ultérieurement.

Les voiries des 3 impasses de Ste-Anne seront réalisées après changement des canalisations amiantées datant de 1958.

2.3.4 - Sécurité – tranquillité publique

Débroussaillage :

Terrain BONNET, Porte des Îles, M. le Maire confirme l'action de la Mairie en cas de nécessité. En dernier recours les travaux de débroussaillage sont commandés par la commune, puis facturés au propriétaire. Il est signalé la présence de sangliers.

La présence de scolytes, insectes coléoptères dangereux pour les pins, s'accélère dans la zone du Phare.

Tranquillité publique :

Un programme d'installation de plus de 200 caméras est prévu pour 2026, pour un coût de plus de 800 K€, couvrant avenues et toutes les plages. L'emplacement des 96 caméras présentes sur les 14 km de cote sera défini avec la Gendarmerie. La salle de contrôle sécurisée, accueillant les écrans, sera placée sous la surveillance de la Police Municipale. Ce système utilisera la connexion fibre optique « noire », réseau privé de la mairie.

Le 6 juillet un groupe de renfort de 16 gendarmes est arrivé. La gendarmerie est opérationnelle de 21 h à 8 h du matin. La journée les patrouilles s'effectuent en vélo électrique.

La Police Municipale est composée de 6 agents et 5 ASVP. Les nouveaux locaux disposent des écrans de surveillance liés aux caméras. L'accueil est disponible le matin uniquement jusqu'à 12h30. La permanence téléphonique est disponible de 9 h à minuit, avec un nouveau numéro : 02 55 86 00 10.

La surveillance des plages dispose d'une nouvelle signalisation aux normes européennes, drapeaux rectangulaires rouge et jaune, ainsi qu'un drapeau violet pour pollution maritime. La corne orange permet de signaler un vent de terre.

35 secouristes sur 9 postes surveillent 14.7 km de côte, de 13 h à 19 h. Numéro d'appel : 02 51 30 30 01.

Il est rappelé que les mises à l'eau des embarcations motorisées doivent s'effectuer exclusivement dans les chenaux signalés.

Un arrêté municipal contre la mendicité a été pris mais uniquement sur la base de l'occupation du domaine public, difficile à faire appliquer selon la police municipale.

Autre sujet, concernant l'exemple de la Villa Tellines, au Corps de Garde, M. le Maire pense que la terrasse sur le toit n'aurait pas dû être autorisée. Aucune gêne n'a été constatée dans le voisinage à ce jour. En cas de problème, la police pourra intervenir.

La discothèque « La Grange » est fermée définitivement. Un projet est en cours d'étude pour cet emplacement.

Eclairage public :

La piste cyclable passant sur la dune devant la piscine, située sur le DPM, ne pourra pas recevoir l'éclairage public.

Sécurité routière :

M. le Maire met en garde et insiste sur les contraintes du projet de « vélo-rue » demandé par les représentants du Parc Clémenceau...et précise que les contrevenants sont passibles d'une perte de 4 points du permis de conduire. Il est rappelé que dans ce contexte les automobilistes ont l'interdiction de dépasser un cycliste, tout au long de la « vélo-rue ». La réglementation de circulation dans les VELORUES semble confuse et compliquée à appliquer car inexistante dans le code de la route, seule la vitesse excessive semble susceptible de sanction selon la Police.

D'autre part, le sens unique mis en place au Parc des Nolleaux semble apporter toute satisfaction.

M. le Maire rappelle qu'il appartient à la Police Municipale de prendre la décision concernant la pose des miroirs demandés par des riverains. Il s'agit d'un gros investissement de 3 - 4.000 € la pièce, pour lesquels les voisins ne sont pas toujours en accord, et le Maire n'est pas très favorable.

2.3.5 Autres sujets / Divers :

Divers :

M. le Maire donne quelques précisions sur la reconstruction du Super U, à son emplacement actuel. Le bâtiment R+1 sera achevé en 2028, comprenant une surface de vente identique dans un premier temps, ainsi qu'un parking à étage, et une grande réserve. Puis une demande d'extension de la surface de vente, prise sur les réserves, sera présentée à la CDAC.

La ville devrait racheter les terrains et la maison voisine du bâtiment de la Police Municipale. Quid de l'avenir du terrain de LA CORBAT ?

Plaine de Jeux du MOURAT, la commune envisage l'implantation de toilettes sèches

M. Carles confirme la présence de peu de nids de chenilles, et souvent morts ou inactifs. Il est prévu de reconduire le traitement en septembre. Le GCU devrait faire effectuer le traitement dans son périmètre. A contrario, le frelon asiatique se développe rapidement. Une cinquantaine de nids ont dû être détruits suivant la procédure habituelle. Pour rappel, le coût d'une intervention est de 50€ avec l'aide de la mairie.

2.3.6 CCSVL – Communauté de Communes Sud Vendée Littoral :

Comme la presse l'avait annoncé, M. le Maire confirme l'avis favorable de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral afin d'accueillir La Tranche-sur-Mer. LTSM rejoindrait ainsi un regroupement ayant une orientation et des centres d'intérêts identiques. Un cabinet d'étude doit être diligenté rapidement afin de mesurer toutes conséquences financières. Ce changement pourrait être rapide, et devrait être réglé pour la fin 2024. L'accord de la Communauté de Commune Sud Vendée Littoral n'est pas nécessaire. C'est le Préfet qui doit confirmer l'accord.

Un article apportant les dernières précisions pour une intégration après le 1^{ER} Janvier 2027 a été publié par Ouest-France le 24 juillet.

Déchets ménagers :

La carte des points d'apports volontaires (PAV) concernant les déchets ménagers a été mise en ligne, et visible en mairie mi-février. Le PAV du Parc du Rocher, 1^{ère} Avenue, est abandonné, et sera implanté à proximité du bâtiment de l'Association Maupas Plaisance. Si la commune rejoint la CC Vendée Grand Littoral, la nouvelle organisation sera opérationnelle en 2027.

Rappel : 16 nouveaux points d'apport volontaire sont créés en 2024, incluant une colonne de bios déchets (total 4 colonnes). Les points de collecte existants sont rénovés par la Communauté de Communes.

Un système payant par carte est mis en place depuis le 1^{er} juillet à la déchetterie. Les verres et les papiers resteront en libre accès. En 2026 le ramassage aura disparu.

2.4 Les principaux objectifs 2023/2024 décidés par le CA du mois d'août 2024 (inchangé)

- Le suivi des demandes d'aménagement auprès de la mairie.
- La surveillance des accès piétons et cyclistes de notre parc.
- La poursuite de la surveillance de notre trait de côte, ensablement et recul de la dune.
- La poursuite de l'édition du bulletin annuel en complément du site Internet.
- La vie et l'animation du Site Internet du Parc du Rocher, afin de toujours protéger et améliorer la diffusion des informations.

2.4.1 Surveillance de notre trait de côte

Une surveillance permanente de la tenue des défenses, du recul de la dune, et de l'état des accès à la plage reste assurée par certains résidents représentants notre association, en particulier lors des fortes marées ou des coups de vent.

2.4.2 Site Internet - Alertes News

Le Site Internet de l'Association **www.parcdurocher-lagriere.com**, fait l'objet de très nombreuses consultations. Il reste le lien privilégié de l'association avec ses adhérents, informant quasiment en temps réel des événements concernant le parc et La Tranche. Cet outil facilite des échanges rapides.

Vous pourrez consulter, entre autres, tous les bulletins et CR des AG, soit l'histoire récente du Parc du Rocher. Il nous reste à l'enrichir en permanence...

Les deux tiers des adhérents ont donné leur adresse électronique et reçoivent donc un message de mise en ligne de toute nouvelle rubrique.

Nous suggérons à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous communiquer leur adresse e-mail, étant bien entendu que celle-ci sera utilisée uniquement par le comité de rédaction.

2.4.3 Bulletin annuel

Le bulletin annuel de l'association vous a été envoyé en janvier, suivant la tradition. A mi-chemin entre les Assemblées Générales, il permet de nous informer sur l'état du parc et du trait de côte ainsi que des dernières actions menées par l'Association. Il nous tient également informés de ce qui se passe à La Tranche : travaux d'aménagement, événements culturels etc. Le bulletin reste le témoin de nos relations avec les autorités locales en dehors de la période estivale.